

# COLLECTIF POUR LE CREOLE AU BAC DANS L'HEXAGONE

c/o Association Éritaj  
4, rue Erik Satie  
94000 CRETEIL  
[eritaj@free.fr](mailto:eritaj@free.fr)

Créteil, le 13 février 2007

## **Messieurs les Présidents**

du Conseil Régional de Guadeloupe  
du Conseil Régional de Guyane  
du Conseil Régional d'Île de France  
du Conseil Régional de Martinique  
du Conseil Régional de la Réunion

## **Mesdames et Messieurs les Parlementaires**

De la Guadeloupe  
De la Guyane  
En Île de France  
De la Martinique  
De la Réunion

## **Objet : Demande d'intervention**

- **Pour la signature de deux conventions Etat – Région et Région île de France – Régions Outre-mer**
- **Pour la mise en place de l'enseignement du créole et des épreuves facultatives et obligatoires au baccalauréat en île de France**

## **Présentation du collectif**

Suite à la réponse négative du ministère de l'Éducation nationale en date du 10 janvier 2006 concernant la mise en place d'un enseignement du créole et de l'organisation des épreuves obligatoires et facultatives au baccalauréat dans l'Hexagone, le « Collectif pour le Créole au Baccalauréat dans l'Hexagone », constitué de parents d'élèves, d'associations et de personnalités a lancé une pétition qui a d'ores et déjà recueilli près de 3 700 signatures.

## **Démarches entreprises**

Fort de ce soutien, nous avons obtenu une audience de la Direction générale de l'Enseignement Scolaire représentée par monsieur Jean-Luc BENEFIGE le 06 novembre 2006 pour présenter nos attentes.

---

COLLECTIF POUR LE CREOLE AU BAC DANS L'HEXAGONE

A ce jour, nous avons obtenu la possibilité pour les lycéens résidant dans l'Hexagone de passer l'épreuve écrite obligatoire LV2 au baccalauréat.

Mais, en dépit des dispositions légales du code de l'éducation<sup>1</sup> - inscrivant le créole parmi les langues régionales pouvant donner lieu à une épreuve facultative ou à une épreuve obligatoire - dans l'Hexagone au sein de l'Education nationale, aucun enseignement du créole n'est dispensé et aucune épreuve orale ne peut être présentée.

L'argument législatif évoqué dans la lettre du 10 janvier stipule que l'enseignement d'une langue régionale et sa validation au baccalauréat ne peuvent être effectifs que dans les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

Un tel argument ne peut nous être opposé, car l'Île de France constitue un lieu d'usage naturel du créole, par une présence importante des populations créolophones depuis les années 60 (près d'un million de personnes) et une forte vitalité de la langue dans tous les secteurs de la vie sociale, économique et culturelles.

### **Demande de signatures de deux conventions**

Nous sollicitons votre intervention pour la signature de deux conventions :

- Entre l'Etat et la région Ile-de-France afin de préserver la transmission du créole, patrimoine linguistique de la nation ;
- Entre la région Ile-de-France et les régions d'outre-mer dans le but d'assurer l'enseignement des diverses variantes et cultures créoles dans l'Hexagone. Ces conventions devront définir les moyens nécessaires à l'enseignement et à la validation du créole au bac, dès la rentrée 2007, dans l'Hexagone pour répondre au plus vite à l'attente de nombreux jeunes.

Avec nos remerciements pour la bonne suite que vous donnerez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Le Collectif

**Souria ADELE**

**Jean-Pierre CHAVILLE**

**Igo DRANE**

**Tony MANGO**

#### **Pièces jointes :**

- *Lettres des 24 avril 2005 et 31 août 2005 du groupe de parents d'élèves au ministre de l'éducation nationale ;*
- *Courrier du Ministère de l'Education nationale en date du 10 janvier 2006 ;*
- *Pétition ;*
- *Compte-rendu de la réunion du 06 novembre 2006 au ministère de l'éducation nationale.*

---

<sup>1</sup> Articles 3 et 5 de l'arrêté du 12 mars 2004 et arrêté du 26 janvier 2006 paru au JO du 03 février 2006

---

COLLECTIF POUR LE CREOLE AU BAC DANS L'HEXAGONE



Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche  
107, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Créteil, le 4 novembre 2006

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint la liste des signataires de la pétition pour le créole au baccalauréat dans l'hexagone.

**A ce jour nous comptabilisons 3 250 signataires, parmi lesquels les personnalités suivantes :**

**Les écrivains :** Serge BILE, Patrick CHAMOISEAU, Raphaël CONFIANT, Suzanne DRACIUS, Edouard GLISSANT, Fabienne KANOR, Marie-Rose LAFLEUR, Michèle MAILLET, Ernest PEPIN, Daniel PICOULY, Gisèle PINEAU, Hector POULLET, Claude RIBBE, Sylviane TELCHID...

**Les artistes :** Souria ADELE, Philippe ADRIEN, Mimi BARTHELEMY, Dominik BERNARD, Jocelyne BEROARD, Mario CANONGE, Philippe CANTINOL, Tony CHASSEUR, Patrick CHEVAL, Thierry DESROSES, Jacob DESVARIEUX, Manu DIBANGO, DIEUDONNE, Mouss DIOUF, Igo DRANE, Thierry FANFAN, Greg GERMAIN, Cathy JEAN-LOUIS, Joel JERNIDIER, Pascal LEGITIMUS, Thierry LHERMITTE, Jacques MARTIAL, Jean-Michel MARTIAL, Martine MAXIMIN, Bruno MOYNOT, Firmine RICHARD, Dédé SAINT-PRIX, TIWONY, Joby VALENTE, Solal VALENTIN, Mylène WAGRAM...

**Les enseignants :** Didier AGAR (Professeur d'Occitan), Claude ASSEMAT (Inspecteur d'Académie Honoraire), Silvie BRAVO, Serge CARLES (Maitre formateur en langue et culture occitanes), Serge COLOT, Franck COMPPER, Michel DISPAGNE, Jane ETIENNE, Laurence FERRIER, Carine GENDREY, Pierre GRAU, Fritz Peter KIRSCH (Professeur, université de Vienne), Marc LABORDE (Directeur Centre de Formation



ÉRITAJ



ÉRITAJ



ÉRITAJ



ÉRITAJ



ÉRITAJ

---

Linguistique), Christophe LARROCAN, Gerry L'ETANG, Jan-Pèir MINER (Professeur d'Occitan), Jan MOREU (Directeur de l'Institut d'Etudes Occitanes), Francesca PALLI...

**Monde associatif et syndical** : Benjamin ABTAN (Président de l'UEJF); Roland DAVIDAS (Président de l'association des Professeurs de Langues et Cultures Régionales), Patrick KARAM (Président du Collectif Dom), Blandine KRIEGEL (Président du Haut Conseil à l'Intégration), Tangi LOUARN (président EBLUL-France), Jean-Pierre LUCIANI (Secrétaire National du STC Education), Serge ROMANA (Président du Comité Marche du 23 mai 1998), Dominique SOPO (Président de SOS Racisme),

**Politiques** : Jean-Michel ARBBERET (maire-adjoint à Arcueil),

Jean-François CARENCO (Préfet de la Haute-Normandie), Pierre CASTAGNOU (Maire du 14<sup>ème</sup> Paris), Georges CITA (élu à Chelles), Jack LANG (Ancien ministre, Député du Pas de Calais), Jean-Claude LOMBION (Maire de Morne à l'eau), Sylvie OKOTONE (élue), Stéphane POCRAIN,

Christiane TAUBIRA (Député de la Guyane), Jean-Claude TCHICAYA (Maire-adjoint à Bagneux)

**MEDIA** : Marie-José ALLIE, Olivier LAOUCHEZ, Luc LAVENTURE, Gora PATEL, Claudy SIAR, Daniel VALMINOS, Hervé MBOUGUEN, Amobé MEVEGUE, Hortense NOUVIAN, Michel REINETTE, André RICHOL...

Et Maureen NISIMA (championne Olympique d'escrime).

Nous sommes convaincus que vous comprendrez l'intérêt et le sens de notre démarche pour notre jeunesse. Notre Association Eritaj ainsi que les parents d'élèves à l'initiative de la pétition s'inscrivent en tant que partenaires de l'Education Nationale.

Persuadés que nous trouverons ensemble une issue favorable à cette requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Tony MANGO  
Pour l'association ERITAJ

Souria ADELE  
Pour les parents d'élèves



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche

Paris le 11 DEC. 2006

**Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire**

**Service des  
enseignements et des  
formations**

**Sous-direction des  
écoles, des collèges et  
des lycées généraux et  
technologiques**

**Bureau  
des lycées**

DGESCO A1-3/  
n° 2006-0448

Affaire suivie par  
Danielle Carré-Alasta

Téléphone  
01 55 55 39 83  
Fax  
01 55 55 22 73  
Mél.  
danielle.carre-  
alasta@education.gouv.fr

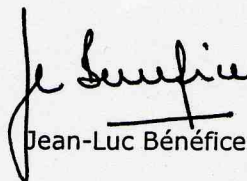
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Madame, monsieur,

Veillez trouver ci-joint, pour avis, le compte rendu de l'audience que je vous ai accordée le 6 novembre 2006, relative à votre demande de mise en place d'un enseignement de créole et de sa validation au baccalauréat en métropole.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le sous-directeur des écoles, des collèges  
et des lycées généraux et technologiques

  
Jean-Luc Bénéfice

Madame Souria ADELE  
Monsieur Tony MANGO  
Association ERITAJ  
4 rue Erik Satie  
94000 Créteil

Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Service des  
enseignements et des  
formations

Sous-direction des  
écoles, des collèges et  
des lycées généraux et  
technologiques

### Association ERITAJ – Audience du 6 novembre 2006

#### Participants :

#### Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Bénéfice : sous-directeur des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques ;

Monsieur Martin : adjoint au sous-directeur ;

Madame Pelletier : adjointe au chef du bureau des lycées ;

Madame Carré-Alasta : bureau des lycées.

#### Association « Eritaj »

Tony Mango;

Souria Adele, représentante des parents d'élèves ;

Igo Drané.

Max Moynot, élève au collège Sévigné de Paris.

L'association « Eritaj », créée en 1996 forme, à travers des ateliers implantés à Créteil, des jeunes et des adultes à la pratique du créole.

L'association « Eritaj » a sollicité une audience auprès de la DGESCO afin de déposer une pétition signée par 3700 personnes en faveur du développement de l'enseignement du créole en métropole, auprès des jeunes.

La remise de cette pétition s'accompagne, de la part des représentants de l'association du rappel de la situation existante et des raisons de leurs revendications.

#### - La place de la langue créole dans l'hexagone

La langue créole et la culture qu'elle véhicule occupe une place importante dans l'hexagone compte tenu du poids de la population originaire des DOM résidant en métropole et surtout en Ile de France. Les représentants de l'association déplorent que son enseignement et sa validation au baccalauréat ne soient circonscrits qu'aux

seuls territoires d'Outre Mer, privant ainsi le million de créolophones de métropole d'avoir accès à cet enseignement.

Cette mesure qui découle de l'application de la loi Deixonne de 1951 instituant l'enseignement des langues régionales dans les seules régions où ces langues sont en usage, n'est plus en adéquation, selon les représentants de l'association « Eritaj », avec le caractère « composite » de la société actuelle.

#### **- Son caractère pédagogique**

Les membres de l'association mettent l'accent sur l'importance que pourrait revêtir l'enseignement de cette langue comme outil pédagogique et élément d'identité au sein de l'Ecole.

#### **- Son dynamisme auprès d'un public multiple**

Ils insistent sur l'intérêt suscité par les expériences de mise en place d'ateliers de langue créole qui intéressent non seulement les créolophones mais également, dans une proportion non négligeable, les non créolophones (40% des effectifs de certains ateliers d'apprentissage - atelier de Créteil).

Il est donc souhaitable, à leurs yeux, de consolider ces expériences en instaurant de façon officielle un enseignement de créole en Ile de France, région de métropole où la population, originaire des DOM, est la plus importante.

Or la mise en place et le développement de cet enseignement ne peuvent bien entendu être envisageables que grâce à la création de postes du CAPES, non seulement dans les DOM mais aussi en métropole.

En conséquence, les représentants de l'association demandent :

- la mise en place d'un enseignement de créole dans la région parisienne ;
- l'ouverture, dès la session 2007 du baccalauréat d'une épreuve obligatoire et facultative de créole conformément aux arrêtés de 2004 et 2006 mettant en place ces deux épreuves au baccalauréat ;
- un quota de postes au Capes de créole qui soit réservé à la métropole afin d'installer le créole dans un établissement parisien.